

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BELLETERRE  
DISTRICT DE TÉMISCAMINGUE

Belleterre, 12 décembre 2017

À une assemblée régulière du conseil de la ville de Belleterre tenue au lieu ordinaire de ses sessions ce 12e jour de décembre 2017 et à laquelle sont présents :

**Diane Lefebvre, Guylaine Breton, Roger Phillips, André Gauthier, Nathalie Savard, Cécile Pichette**

Tous formant quorum sous la présidence du maire monsieur **Bruno Boyer**, il est dix-neuf heures trente.

Huis-clos de dix-neuf heures à dix-neuf heures trente

**17-12-01 Adoption de l'ordre du jour :**

Il est proposé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant ouvert le point affaires nouvelles.

**17-12-02 Adoption du procès-verbal;**

Les conseillers ayant pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 14 novembre 2017, il est proposé par Guylaine Breton et accepté à l'unanimité que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que présenté.

**17-12-03 Adoption des comptes et salaires du mois de novembre 2017 :**

Il est proposé par André Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les comptes de novembre 2017 déjà payées au montant de 7692.37\$ et les comptes à payés au montant de 16695.69\$ vérifié par le maire Bruno boyer et le conseiller Roger Phillips ainsi que les prélèvements au montant de 5203.12\$ et les salaires nets au montant de 12317.88\$ soient acceptés et payés.

Je, soussignée, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées par le conseil.

Signé à Belleterre, 12 décembre 2017

---

Secrétaire-Trésorière

**Période de question**

**Aucune question**

**17-12-04 Pancarte stationnement au 45 devant les Restaurants :**

Il est proposé par Nathalie Savard et accepté à l'unanimité de faire l'achat de 3 panneaux stationnement au 45 pour mettre sur la 1er avenue devant les 2 restaurants et les 2 blocs appartements à proximité pour éviter des accidents puis que la rue n'est pas large et que les stationnements sont toujours plein.

**17-12-05 Pro-Maire**

Il est proposé par Cécile Pichette et accepté à l'unanimité de nommer Madame Diane Lefebvre comme pro-maire pour les 6 prochains mois.

**Discussion sur le déneigement du centre multifonctionnel de l'est**

**Discussion sur la liste de vente pour taxes (tous les propriétaires fautifs ont payés)**

**Discussion sur l'achat d'une nouvelles ordinateur pour l'internet du camping et pour faire le petit journal le jaseur (l'autre à briser et n'est pas réparable)**

17-12-06

**Avis de motion règlement sur la rémunération des élus:**

Je, Diane Lefebvre conseillère au poste no 1 donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant la rémunération des élus municipaux no. 2017-127

17-12-07

**Adoption du projet de règlement sur la rémunération des élus :**

**Projet Règlement numéro : 2017-127**

**RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX  
Règlement modifiant le règlement numéro 2013-110**

---

**ATTENDU** que le Règlement Relatif au Traitement des élus municipaux doit être modifié pour le rendre conforme à la loi 122;

**ATTENDU** que le présent règlement a été précédé d'un avis de motion donné lors d'une séance du conseil tenue le 14 novembre 2017 conformément à l'article 445 du Code municipal;

**ATTENDU** Qu'un projet de règlement a été déposé le 14 novembre 2017;

**ATTENDU** qu'un avis public de la présentation du projet de règlement a été publié le 15 novembre 2017

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Guylaine Breton, appuyé par Roger Phillips et unanimement résolu par les conseillers (ères), que le présent projet de règlement numéro 2017-127 soit et est adopté.

**Article 1 :** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2 :** Le présent règlement annule et remplace le règlement numéro 2013-110, et tout autre règlement portant sur le même sujet

**Article 3 :** Le règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2017 et les exercices financiers suivants.

**Article 4 :** La rémunération annuelle du maire est fixée à 5880.69\$ et celle de chaque conseiller est fixée à 1176.41\$.

**Article 5 :** En plus de la rémunération de base, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égale à la moitié du montant de la rémunération.

**Article 6 :** L'indexation consiste à l'augmentation du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation, selon Statistique Canada, de l'indice des prix à la consommation pour le Canada du mois de juillet ou de septembre (le plus élever des 2) de l'année courante.

Le montant applicable pour l'exercice visé est dans le cas où l'indexation à la hausse est impossible pour cet exercice, égale au montant applicable pour l'exercice précédent.

**Article 7 :** La rémunération et l'allocation de dépenses du maire sont versé par la municipalité en 12 versements égaux et la rémunération et l'allocation

de dépense des conseillers sont versé 2 fois par année soit en juin et en décembre. La rémunération est rétroactive au 1er janvier 2018;

**Article 8 :** Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et ce jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

**Article 9 :** Le présent Règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Bruno Boyer, Maire

---

Josée Rivard, D.G.

---

Avis de motion donné le	:	12 décembre 2017
Adoption du projet de règlement	:	12 décembre 2017
Avis public	:	13 décembre 2017
Adoption finale du règlement	:	16 janvier 2018
Avis d'entrée en vigueur	:	16 janvier 2018

---

**17-12-08**      **Adoption du projet de règlement budget no 2017-126 :**

Il est proposé par Nathalie Savard et accepté à l'unanimité d'accepté le projet de règlement sur le budget no 2017-126 qui sera adopter le 16 janvier 2018 à 19h00 au bureau municipal.

**17-12-09**      **Calendriers des assemblées:**

Il est proposé par Cécile Pichette et accepté à l'unanimité d'adopter le calendrier des assemblées municipales suivantes pour l'année 2018. (2<sup>ième</sup> Lundi de chaque mois) sauf exception pour janvier et octobre 2018 :  
16 janvier – 13 février - 13 mars – 10 avril - 8 mai - 12 juin - 10 juillet - 14 août - 11 septembre - 16 octobre - 13 novembre et 11 décembre.

**17-11-10**      **Employé patinoire:**

Il est proposé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité d'engager monsieur Roger Charbonneau pour la patinoire pour la saison 2017-2018 au salaire de 12.00\$ de l'heur sur une base de 40 heures semaine. L'employé peut être appelé à travailler plus ou moins ses heurs soit les soirs et les fins de semaines.

**17-12-11**      **Employé fds neige:**

Il est proposé par Guylaine Breton et accepté à l'unanimité d'engager Monsieur Laurent Paul comme employé de fin de semaine. Monsieur Paul travaillera une fin de semaine sur 2. Il devra dégager les commerces, ouvrir le R.E.L, la cour de l'église etc. le tout sur une base de 10h par fin de semaine. Il débutera le 26 décembre en remplacement de l'employé municipal pour les congés de Noël.

**17-12-12**      **Demande à l'entreprise PG Solutions d'adapter leur approche afin de répondre aux besoins des municipalités locales sous une vision de mise en commun de services :**

**Considérant** l'annonce, par le ministère des Affaires municipales et de l'Organisation du territoire, du programme d'« Aide financière pour la mise en

commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal »;

**Considérant** la demande formulée par certains directeurs généraux des municipalités locales de la MRC de Témiscamingue;

**Considérant** les coûts actuels de l'utilisation du logiciel PG Solution;

**Considérant** la capacité de payer des petites municipalités;

**Considérant** l'approche réalisée par la MRC de Témiscamingue auprès de PG Solutions visant le regroupement des municipalités sous une même licence du logiciel (suite complète de PG), et pour laquelle l'ensemble des municipalités pourraient s'y connecter selon leur entité spécifique;

**Considérant** que les municipalités sont de plus en plus appelées à mettre en commun des ressources et des services, dans un souci d'efficacité et de qualité de services;

**Considérant** le manque d'ouverture de la part de l'entreprise PG Solutions à adapter leur approche pour favoriser la mise en commun de services;

En conséquence,

Il est proposé par M. Roger Phillips

Appuyé par M. André Gauthier

Et résolu à l'unanimité

❖ De demander à l'entreprise PG Solutions de montrer plus d'ouverture et d'adapter son approche à la réalité des petites municipalités locales et de les desservir selon les besoins exprimés.

Les municipalités locales se réservent le droit de consulter d'autres fournisseurs informatiques qui auraient de l'ouverture à travailler sur une solution visant à répondre aux besoins ci-mentionnés.

**17-12-13**      **Demande Gala Maison des jeunes du Témiscamingue :**

Suite à la demande reçue de la maison des jeunes du Témiscamingue pour leur Gala, il est proposé par Nathalie Savard et résolu à l'unanimité de faire un don de 250.00\$. Le chèque sera émis seulement en janvier 2018.

**Discussion sur le téléphone de la bibliothèque (nous allons attendre encore avant de le débrancher puisque la pénalité est beaucoup trop élevée)**

**17-12-14**      **Mission Tournesol :**

Il est proposé par Cécile Pichette et accepté à l'unanimité de faire un don de 300.00\$ à Mission Tournesol. Le chèque sera émis seulement en janvier 2018

**17-12-15**      **Demande foire gourmande:**

Il est proposé par Diane Lefebvre et accepté à l'unanimité de ne pas donner d'argent à la foire gourmande.

**Discussion sur le règlement pour animaux qui sera adopté à la MRCT**

**17-12-16**      **Théâtre du Rift :**

Il est proposé par André Gauthier et accepté à la majorité de cotiser cette année au Théâtre du Rift.

Madame Guylaine Breton et Monsieur Roger Phillips ne sont pas d'accord et déclarent leurs résidences

**Discussion sur le sous-sol de l'église (cirage de plancher)**

**Discussion sur l'achat de 3 mac book pro pour le prochain budget**

**Période de question**

**Aucune question**

**17-12-17**

**Levée de l'assemblée :**

Il est proposé par Nathalie Savard et accepté à l'unanimité de clore l'assemblée, il est précisément vingt et une heures vingt- cinq lorsque les délibérations prennent fin.

---

Maire

---

Secrétaire-Trésorière  
Directrice-générale